

NOMBRES DE MEMBRES

du CONSEIL MUNICIPAL

Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 11

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL
SEANCE du 27 janvier 2025

Date de convocation
20/12/2024
Date d'affichage
10/02/2025

2025-01-11

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ , Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Elodie FERRIERES, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Olivier BARRE et Sylvie COTTARD

Etaient absents :

Mme QUINTARD Valérie est nommée secrétaire de séance.

Objet : Subvention DETR 2025 – « Ilot Lagarrigue »

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'après la rencontre avec l'équipe de la préfecture, Mme Ortet et les techniciens en charge de l'instruction des demandes Fonds Vert et DETR, il est nécessaire de corriger le plan de financement voté le 9 janvier 2025 par l'assemblée délibérante, correspondant à la demande de subvention DETR « espaces publics » dans le cadre du projet « Ilot Lagarrigue ». Suite aux aides Fonds Vert accordées précédemment sur une première phase du projet, il convient de demander une aide DETR sur les nouveaux postes de dépenses du projet comprenant : les frais d'honoraire du nouveau MOE, l'installation de chantier, le terrassement et le traitement de surface cœur de village, la maçonnerie et l'aménagement paysager (excluant la voirie, l'assainissement, la démolition et analyses dépollution).

Il rappelle que la DETR peut soutenir la création d'espaces publics à hauteur de 25% du montant total subventionnable (et HT) et souhaite donc proposer une demande de financement à la DETR de 97 836,25 euros HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de :

➤ Solliciter de la part de l'Etat une subvention de 97 836,25 € dans le cadre de la DETR 2025

➤ Accepte les modalités de réalisation et le plan de financement suivant :

Coût des travaux subventionnables HT. :	391 345,00 €
Subvention DETR	97 836,25 €HT
Subvention Conseil départemental	40 000,00 €HT
Subvention Région	10 000,00 €HT
CCCM	50 000,00 €
Autofinancement	193 508,75 € (soit 49 %)

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Plan de financement DETR 2025 Ilot Lagarrigue

.....
Date de décision: 27/01/2025

Date de réception de l'accusé 28/01/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20250111

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250127-20250111-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Delib 20250111 DETR 2025.pdf (99_DE-012-211202213-20250127-
20250111-DE-1-1_1.pdf)